Image not found or type unknown

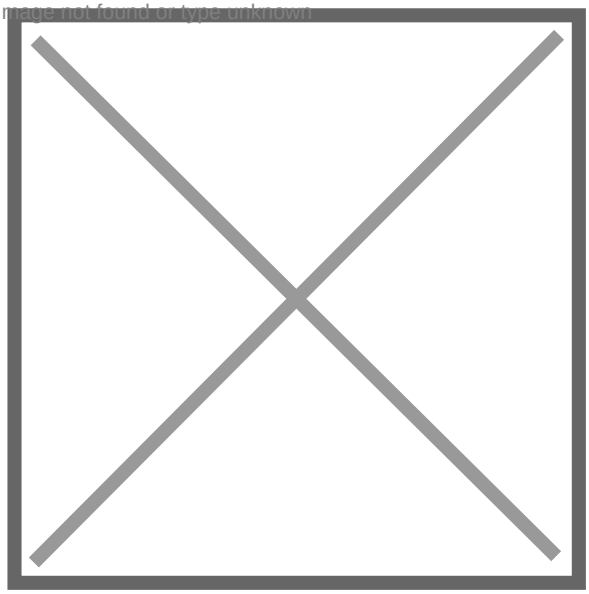

Autorité parental de l enfants

Par **axperatoo**, le **26/12/2010** à **00:32**

Bonjour,

Le père de ma fille l' a reconnu après sa naissance.

Nous étions déjà séparé et il n' à n' y suivit ma grossesse n' y été présent lors de l' accouchement.

Ma fille est âgé de 7mois.

Cela fait 4 mois que nous n' avons pas de nouvelle de lui.

Il est alcoolique, drogué et violent...

J' ai demandé un jugement mais comment être certaine qu'il n' aura aucune autorité sur ma fille?

Merci

Par **mimi493**, le **26/12/2010** à **04:26**

Déjà, aujourd'hui, il a l'autorité parentale conjointe.
Vous devez présenter des éléments probants au juge pour obtenir de lui supprimer cette autorité parentale.
Il n'y a rien de certain.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés